



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-ET-UN SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **15 septembre 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Véronique CROZET.

Membre absent excusé : Bernard BOUCHET.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

2023-51

SIMA COISE – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2022.

Vu les articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Régis COQUET, conseiller municipal, et délégué au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise (SIMA COISE) présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2022.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, au titre de l'année 2022, du SIMA COISE.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230921-DE2023-51-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230921-DE2023-51-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023